



BASEBALL
New Brunswick/Nouveau-Brunswick

COMITÉ DES CHAMPIONNATS MANDAT

OBJECTIFS

Le comité des championnats de Baseball Nouveau-Brunswick, un comité permanent du conseil d'administration de Baseball Nouveau-Brunswick, est chargé de fournir des commentaires et des conseils en ce qui concerne tous les championnats et compétitions organisés par Baseball Nouveau-Brunswick.

COMPOSITION DU COMITÉ

- Le comité est composé de huit (8) personnes et comprend :
 - un membre de la direction de Baseball Nouveau-Brunswick, à la présidence;
 - sept (7) membres actifs du comité représentant chaque zone désignée de Baseball Nouveau-Brunswick;
 - un membre du personnel, un membre d'office ou un délégué de Baseball Nouveau-Brunswick.

FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS

- Réviser et modifier annuellement les manuels de tournoi de Baseball Nouveau-Brunswick.
- Prendre des décisions, le cas échéant, en cas de circonstances extraordinaires liées aux compétitions.
- Assumer le rôle de « comité de travail » pendant les championnats provinciaux (au besoin).
- Recommander des procédures de demande de soumissions, des échéanciers et des critères de sélection des lieux de compétition pour solliciter des propositions d'accueil de tournois provinciaux, d'éliminations et d'autres compétitions, puis de prendre les décisions.
- Recevoir, examiner et classer toutes les demandes de participation aux tournois.
- Établir le calendrier annuel des championnats et des compétitions.
- Exécuter des tâches supplémentaires que le conseil d'administration ou le directeur administratif a assignées au comité, pourvu que le comité les juge acceptables.
- Le comité se réunit en fonction des besoins. Les réunions se font en personne ou par téléconférence.

VOTES ET DÉCISIONS

Chaque membre du comité des championnats dispose d'une (1) voix. Le membre du personnel de Baseball Nouveau-Brunswick n'a pas droit de vote. À égalité des voix, la motion est rejetée.

QUORUM

Le quorum pour toute réunion du conseil d'administration consiste en une majorité des administrateurs. Si le président est absent, les personnes présentes peuvent choisir parmi elles une personne qui agira à titre de président jusqu'à la fin de cette réunion.



BASEBALL
New Brunswick/Nouveau-Brunswick

POUVOIR DU COMITÉ

Le comité est habilité à interpréter et à appliquer les politiques approuvées par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU PRÉSIDENT

- Présider toutes les réunions du comité.
- S'assurer que le mandat est respecté.

APPROBATION DU MANDAT

Date d'approbation : 29 avril 2024